

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée tenue le mardi 21 février 2017 à compter de 19 : 30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Roger Paquette tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Est également présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joscelyne Charbonneau.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue et il rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et il ouvre la séance ordinaire à 19 : 33 heures.

\* \* \* \* \*

*Point 2.3* Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 janvier 2017 à été retiré de l'Ordre du jour car le procès-verbal à été adopté à la séance du 17 janvier 2017.

*Point 7.1* Rue privée des Monarques à été retiré de l'Ordre du jour.

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION 2017-02-041**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2.1 Conseil municipal**

**Rapport mensuel du Maire**

Verbalement, le Maire fait rapport et suivis sur les différents dossiers traités et à traiter depuis la dernière séance. Il informe les personnes présentes sur différents sujets, entre autres sujets; la Municipalité a reçu une lettre et un certificat de reconnaissance MADA de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, madame Francine Charbonneau. Cette reconnaissance MADA souligne la qualité de la démarche entreprise par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu afin de permettre aux personnes âgées de « bien vieillir » tout en restant actives dans leur communauté. Le maire mentionne également la réception d'une lettre et un chèque au montant de 400 \$ du député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barrette pour soutenir la mise en place du Programme PAIR dans la municipalité. Le Programme PAIR est un service personnalisé d'appels automatisés qui joint les aînés pour s'assurer de leur bon état de santé. La Municipalité a reçu les correspondances suivantes : Le Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu mentionnant la semaine de l'action bénévole qui se tiendra du 23 au 29 avril 2017 sous le thème : « Bénévoles créateurs de richesse » ; l'Association des gens d'affaires antoniens qui tiendra une assemblée générale spéciale le 8 mars à 19 h 30 à la Salle Julie-Daoust et la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a remis à la Municipalité une ristourne pour l'année 2016 au montant de 1 642 \$.

\* \* \* \* \*

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017

**RÉSOLUTION 2017-02-042**

**Unité pastorale des Riverains - Fabrique de la Paroisse St-Antoine de Padoue :  
demande de contribution pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de prêtrise  
de l'abbé Adélaré Paré**

Il est proposé par monsieur Paquette, appuyé par madame Lucie Beaudoin et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une contribution financière au montant de 100 \$ pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de prêtrise de l'abbé Adélaré Paré qui se tiendra le 7 mai 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-043**

**Contribution financière 2016  
Garde côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc.  
Unité 16 Vallée-du-Richelieu**

*Le vote est demandé*

POUR : madame Lucie Beaudoin

CONTRE : monsieur Bernard Archambault

POUR : madame Dominique Rougeau

POUR : madame Chantal Denis

POUR : monsieur Roger Paquette

POUR : monsieur Pierre Lauzon

**POUR : 5**

**CONTRE : 1**

Par conséquent, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Chantal Denis et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise une contribution financière pour l'année 2017 au montant de 100 \$ à la Garde côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) Inc. – Unité 16 Vallée-du-Richelieu.

**Adoptée à la majorité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-044**

**Résolution d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif : Pour un Québec en santé**

**Considérant qu'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

**Considérant que** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

**Considérant que** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

**Considérant que** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault et appuyé par monsieur Pierre Lauzon:

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017

De signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre;
2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de Borduas, monsieur Jolin-Barrette, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

### **RÉSOLUTION 2017-02-045**

#### **Entériner la dépense : Rencontre des maires de la Montérégie : Vendredi, le 17 février 2017 à Candiac**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis et résolu :

**Que** le Conseil municipal entérine la dépense au montant de 32 \$ taxes applicables incluses pour la participation de monsieur Denis Campeau, maire à la rencontre des maires de la région de la Montérégie qui s'est tenue, le 17 février 2017 à Candiac.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

## **2.2 Gestion financière et administrative**

### **RÉSOLUTION 2017-02-046**

#### **Présentation et adoption des comptes payés et à payer**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 21 février 2017 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 170 107,28 \$ au 31 janvier 2017.  
(Note aux lecteurs : *seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par le Maire*).

Description	Montant
Factures à payer présentées au 31 janvier 2017	15 574,42 \$
Factures payées au 31 janvier 2017	154 532,86 \$
<b>Total au 31 décembre 2016</b>	<b>170 107,28 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-047**

**Emprunt au fonds de roulement**  
**Pour le paiement des organibacs (bacs bruns) dans le projet de la biométhanisation**

**Considérant** l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la construction du Centre de traitement intégré par biométhanisation, situé à Varennes, est commencée depuis le mois de décembre 2016;

**Considérant que** ce projet regroupe 27 municipalités de l'est de la couronne sud de Montréal et qu'il permettra à plus de 235 000 citoyens de contribuer à l'amélioration de l'environnement grâce à des gestes simples;

**Considérant que** la livraison des *Organibacs (bacs bruns)* est prévue à l'automne 2017 et que le début de la collecte des matières organiques devrait débiter dès janvier 2018;

**Considérant que** la Municipalité doit procéder à l'achat des organibacs (bacs bruns) en 2017;

**Considérant qu'**avant de procéder à cette dépense, il y a lieu pour le Conseil d'en établir le mode de paiement;

**Par conséquent**, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que le** Conseil autorise un emprunt au fonds de roulement jusqu'à concurrence d'une somme de 40 000 \$ pour l'achat des Organibacs (bacs bruns) remboursable à compter de 2018;

**Que** cet emprunt au fonds de roulement sera remboursé à même les comptes de taxes municipales 2018 sous Compensation (Taxe de Service à l'unité), compensation pour la fourniture d'un bac pour matières organiques (bac brun);

**Qu'un** montant sera ajouté sur tous les comptes de taxes municipales desservis en 2018 comme suit :

- Bac brun format de 240 litres (*incluant le petit bac*) le montant sera de 49,48 \$
- Bac brun format de 360 litres (*incluant le petit bac*) le montant sera de 63,09 \$

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-048**

**Procédures 2017**  
**Immeubles susceptibles de vente pour non paiement des taxes**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise l'inscription sur la liste 2017 de vente 2017 d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, tous immeubles dont les propriétaires sont en défaut de paiement des taxes municipales et assimilables à celles-ci au montant totalisant 500 \$ et plus, intérêts, pénalités et frais en sus de l'année 2016 et 500 \$ et moins d'année (s) précédente (s) s'il y a lieu, plus les intérêts, pénalités et frais;

**Que** ledit Conseil municipal autorise également, en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, l'ajout du montant des taxes municipales et assimilables à celles-ci facturées pour l'année 2017, si lesdits arrérages de taxes 2016 et avant n'ont pas été payés en argent comptant, débit Interac, carte de crédit ou par chèque certifié ou traite bancaire libellé au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au Bureau municipal du 1060, rue du Moulin-Payet, au plus tard à 16h00, le

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017**

mercredi 15 mars 2017 et il en est de même pour les propriétaires qui paieront électroniquement via ACCÈS D;

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate et délègue, le cas échéant, la directrice générale et secrétaire-trésorière, l'adjointe à la direction générale ou à la technicienne comptable à ladite vente pour non paiement des taxes prévue le jeudi 8 juin 2017 et l'autorise à enchérir et acquérir lesdits immeubles du territoire de ladite Municipalité pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes municipales et assimilables à celles-ci, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes créances prioritaires ou hypothécaires d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales plus tous autres montants inscrits en arrérages pour cet immeuble mis en vente le jeudi 8 juin 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

### **RÉSOLUTION 2017-02-049**

**Demande à la MRC de la Vallée-du-Richelieu :**  
**Mandat à la firme d'évaluation foncière et immobilière, Évimbec Ltée**  
**à l'égard des travaux pour équilibrage et modernisation**  
**du rôle d'évaluation triennal 2018-2019-2020**

**Considérant que** des travaux d'équilibrage et de modernisation du rôle d'évaluation triennal 2018-2019-2020;

**Considérant que** des travaux d'équilibrage et de modernisation du rôle triennal de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour les années 2018-2019-2020 doivent être réalisés au cours de l'année 2017 afin de respecter les exigences de la loi;

**Considérant qu'**il a été établi que les honoraires relatifs à ces travaux seront d'environ 90 200 \$;

*Le vote est demandé*

POUR : madame Lucie Beaudoin

CONTRE : monsieur Bernard Archambault

POUR : madame Dominique Rougeau

POUR : madame Chantal Denis

POUR : monsieur Roger Paquette

POUR : monsieur Pierre Lauzon

**POUR : 5**

**CONTRE : 1**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Roger Paquette, et résolu :

**Que** le Conseil municipal demande à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de mandater la Firme d'évaluation foncière et immobilière, Évimbec Ltée pour procéder, en 2017, à l'équilibrage et à la modernisation du rôle triennal 2018-2019-2020 de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, conformément aux conditions établies au cahier des charges à cet effet, le tout pour un montant d'environ 90 200 \$.

**Adoptée à la majorité**

### **2.3 GREFFE**

### **RÉSOLUTION 2017-02-051**

#### **Procès-verbal séance ordinaire du 17 janvier 2017**

**Considérant qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2017 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

## 2.4 RÈGLEMENT

\* \* \* \* \*

## 2.5 AVIS DE MOTION

### **Pour adoption du Règlement n° 2017-02 Facturation pour les travaux d'entretien de la Décharge entre Contrecoeur et Verchères réalisés par la MRC de Marguerite-D'Youville**

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, avis de motion à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : règlement n° 2017-02 décrétant la facturation pour les travaux de la Décharge entre Contrecoeur et Verchères réalisés par la MRC de Marguerite-D'Youville.

*Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, une copie dudit projet de règlement a été transmise aux Membres du Conseil municipal le 16 février 2017.*

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 21 février 2017.**

\* \* \* \* \*

### **Pour adoption du règlement de modification no. 2009-002-05 relatif au règlement de zonage**

Je Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : «Règlement de modification n° 2009-002-05 relatif au règlement de zonage » afin d'ajouter une section, soit la section 4 ayant pour titre : « Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain ». Cette section aura pour objectif d'introduire le cadre normatif et la cartographie des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles. L'adoption de ce règlement a pour but de se conformer au Schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

*Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, une copie dudit projet de règlement a été transmise aux Membres du Conseil municipal le 16 février 2017.*

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 21 février 2017.**

\* \* \* \* \*

### **Pour adoption du règlement de modification n° 2009-005-009 relatif aux permis et certificats**

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : «Règlement de modification n° 2009-005-009 relatif aux permis et certificats » afin de modifier l'article 3.1 concernant la terminologie. L'ajout des définitions a pour objectif de définir la cadre normatif des zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles. L'adoption de ce

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017**

règlement a pour but de se conformer au Schéma d'aménagement de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

*Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, une copie dudit projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil municipal le 16 février 2017.*

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 21 février 2017.**

\* \* \* \* \*

**Pour adoption du règlement de modification n° 2009-003-03  
relatif au règlement de lotissement.**

Je, Bernard Archambault, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : «Règlement de modification n° 2009-003-03 relatif au règlement de lotissement » afin de préciser les dispositions relatives aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi qu'une modification concernant les opérations cadastrales des lots non constructibles situés entre la rue/chemin du Rivage et la rivière Richelieu.

*Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, une copie du dit projet de règlement a été transmise aux Membres du Conseil municipal le 16 février 2017.*

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 21 février 2017.**

\* \* \* \* \*

**Pour adoption du règlement de modification no. 2009-008-01  
relatif au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.**

Je, Denis Campeau, maire, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : «Règlement de modification n° 2009-008-01 relatif au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble » afin d'ajouter dans les zones concernées par le règlement les zones R16 et R17.

*Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, une copie du dit projet de règlement a été transmise aux Membres du Conseil municipal le 16 février 2017.*

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 21 février 2017.**

\* \* \* \* \*

**2.6 Gestion du personnel**

**RÉSOLUTION 2017-02-052**

**Autorisation de dépenses : Remboursement à madame Valérie Gille  
1<sup>er</sup> cours réussi :  
formation en urbanisme**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Roger Paquette, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le remboursement au montant de 550 \$ en référence à la résolution n° 2016-06-192, pour le paiement du 1<sup>er</sup> cours réussi d'une formation à distance dispensée par le Cegep de Matane via le web, formation pour une technique en inspection municipale en bâtiment et environnement à madame Valérie Gille.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-053**

**Modification et abrogation de la résolution n° 2016-12-401**  
**Nomination de monsieur Stéphane Vaillancourt**  
**changement de titre au poste : Journalier**

**Considérant** la complexité des tâches reliées au poste d'adjoint à la Directrice des Travaux publics et de l'Urbanisme;

**Considérant** la recommandation de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal abroge la résolution n° 2016-12-401 nommant monsieur Stéphane Vaillancourt comme adjoint à la directrice des Travaux publics et de l'Urbanisme et autorise le changement de titre au poste d'adjoint à la Directrice des Travaux publics et de l'Urbanisme pour « Journalier » et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 aux conditions entendues entre les parties.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-054**

**Appel de candidature**  
**Adjoint au Service de l'Urbanisme**

Il est proposé par Madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidature pour combler le poste d'Adjoint (e) à la directrice des Travaux publics et du Service de l'Urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-055**

**Appel de candidature**  
**Responsable du Service de garde et**  
**accompagnateur pour le transport en autobus**  
**à la Colonie des Grèves de Contrecoeur**

Il est proposé par Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidature pour combler le poste de Responsable du Service de garde et accompagnateur pour le transport en autobus à la Colonie des Grèves de Contrecoeur pour la période du Camp de jour des matelots, été 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

**3. SÉCURITÉ INCENDIE, SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**3.1 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

**Service Sécurité Incendie – Rapport du Comité**

L'Élue responsable, madame Dominique Rougeau, commente et dépose les rapports mensuels préparés par le directeur du Service de Sécurité Incendie.



**RÉSOLUTION 2017-02-056**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Roger Paquette, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé 2 490 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le Service de protection contre l'incendie comme suit :

75 mousquetons	200 \$
Facial pour apria Small	600 \$
Casque d'officier	600 \$
Formation premier-soins	900 \$
Plaque aluminium pour 517	150 \$
lave vitre	40 \$
<b>Total (taxes applicables en sus)</b>	<b>2 490 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-057**

**Service du préventionniste selon entente intermunicipale**  
**Abrogation de la résolution n° 2016-10-315 :**  
**modification aux montants de la quote-part 2017**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal modifie le montant estimé à 15 658,08\$ taxes applicables incluses pour le Service de prévention incendie 2017 selon l'entente intermunicipale au montant de 14 415,28 \$ taxes applicables incluses.

**Que** le montant de chacun des 4 versements pour l'année 2017 est de : 3 603,82 \$ versés comme suit :

22 février 2017 :	3 603,82 \$
15 mars 2017 :	3 603,82 \$
15 juin 2017 :	3 603,82 \$
15 septembre 2017 :	3 603,82 \$

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**3.2 SÉCURITÉ CIVILE**

**RÉSOLUTION 2017-02-058**

**Comité d'une organisation municipale de la Sécurité civile –  
Modifications des responsables**

**Considérant** la résolution n° 2016-07-219 du Conseil municipal relative à la formation d'un Comité d'une organisation municipale de la Sécurité civile (OMSC);

**Considérant que** certaines modifications doivent être apportées pour les personnes responsables;

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017

**En conséquence**, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Beaudoin, et résolu:

**Que le Comité soit modifié comme suit :**

Fonction en situation d'urgence	Nom	Fonction habituelle
Maire	Denis Campeau	Maire
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Joscelyne Charbonneau	Directrice générale
Coordonnateur de site désigné <sup>1</sup> :		
• pour le volet incendie	Mathieu Lachance	• Directeur du service incendie
• pour le volet sécurité publique	Mathieu Lachance	• Directeur du service incendie
• pour le volet travaux publics	Valérie Gille	• Directrice des Travaux publics et de l'Urbanisme
Responsable de l'administration	Joscelyne Charbonneau	Directrice générale
Responsable des communications	Denis Campeau	Maire
Responsable des services aux sinistrés	Linda Normandeau	Adjointe direction générale
Responsable de la sécurité des personnes	Mathieu Lachance	Directeur du service incendie
Responsable de la sécurité incendie	Mathieu Lachance	Directeur du service incendie
Responsable des services techniques	Valérie Gille	• Directrice des Travaux publics et de l'Urbanisme
Responsable des transports	Stéphane Vaillancourt	Journalier

*Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu*

**Adoptée à l'unanimité**

### 3.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### RÉSOLUTION 2017-02-059

##### **Autorisation de signature au Maire et à la directrice générale :** **Entente de service pour le programme Pair**

**Considérant que** le Centre de Bénévolat de Saint-Hyacinthe s'engage à mettre en place le programme Pair via ses installations de Saint-Hyacinthe aux quatre municipalités suivantes : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu;

**Considérant que** la responsabilité du Centre de Bénévolat sera de faire les installations, les mises à jour et d'informer les nouveaux utilisateurs du fonctionnement du programme Pair;

**Considérant que** le Centre de Bénévolat répondra aux alertes et les suivis;

**Considérant que** le Conseil municipal désire implanter le programme PAIR pour ses citoyens qui désirent y participer;

**En conséquence**, il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu:

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017**

**Que le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente de service pour le programme Pair avec le Centre de Bénévolat de Saint-Hyacinthe.**

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-060**

**Autorisation de dépense pour l'ouverture de dossier – Programme Pair**  
**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame Dominique Rougeau, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** la Municipalité s'engage à respecter le fonctionnement du programme Pair et d'assumer les coûts attribuables à l'implantation du Programme Pair;

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 40 \$ taxes non applicables pour l'ouverture de chacun des dossiers pour le Programme Pair (coûts par personne qui participe au programme PAIR).

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**4 TRAVAUX PUBLICS**

**4.1 Gestion des édifices municipaux**

Le Maire fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2017-02-061**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Denis Campeau, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 2 530 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le Service de protection contre l'incendie comme suit :

Modifications – Bureau administratif (Bureau de la technicienne comptable : mur et porte)	1 625 \$
Modifications – Bureau administratif (Bureau adjoint Service de l'urbanisme : mur et ventilation)	655 \$
Modifications – Bureau administratif (Bureau dg : insonorisation mur)	190 \$
Installation de barrures : portes d'armoires (cuisine au Pavillon des loisirs pour MDJ)	60 \$
<b>Total (taxes applicables en sus)</b>	<b>2 530 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017

4.2 Transport – Voirie locale

**RÉSOLUTION 2017-02-062**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 1 859,53 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Abattage ou émondage d'un frêne : 1630 rang du Brûlé (dans l'emprise)	350,00 \$
Abattage ou émondage d'un frêne : rang de l'Acadie (dans l'emprise)	975,00 \$
Équipement de sécurité sur outils au garage municipal-garde de sécurité	20,43 \$
Équipement de sécurité sur outils au garage municipal	28,70 \$
Borne à recharge électrique : câble de remplacement	445 \$
Réparation pneu tracteur	40 \$
<b>Total (taxes applicables en sus)</b>	<b>1 859,53 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-063**

**Deuxième modification de l'adjudication du contrat de services pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 à l'entrepreneur «Excavation E.S.M. inc.»**

**Considérant** la résolution no. 2017-01-031 concernant la modification de l'adjudication du contrat de services pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 à l'entrepreneur «Excavation E.S.M. inc.» ;

**Considérant que** le site de disposition de neige usées mentionné dans le devis concernant le contrat de services pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier, des trottoirs et des bornes d'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 présente des contraintes majeures pour son utilisation;

**Considérant que** le site de disposition de neige usée situé à Tracy offre plusieurs avantages soit : des frais de disposition moins élevé et une plus grande flexibilité quant aux heures d'accessibilité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Chantal Denis, et unanimement résolu:

**Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu, avec l'accord de l'entrepreneur Excavation E.S.M. Inc, modifie le contrat no. 2016-10-320 et ainsi que la modification de contrat no. 2017-01-031. L'entrepreneur est chargé de transporter et de disposer la neige des trottoirs au site de dépôt à neige usée de la ville de Tracy.

**Que** les montants pour le contrat avant taxes applicables sont, pour la saison 2016-2017, de 110 330.20\$, pour 2017-2018, de 113 858.40\$ et pour 2018-2019, de 117 386.60\$.

**Que** les frais de disposition de la neige usée sont à la charge de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Le montant de disposition pour la saison 2016-2017 est calculé à la tonne métrique par voyage de semi-remorques. L'entrepreneur devra fournir une facture accompagnée des billets de pesée des camions pour le paiement qui s'effectuera au prochain paiement prévu au contrat tel que spécifié à l'article 8.1 du devis.

**Adopté à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017

**Transport collectif**

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2017-02-064**

**Programme « À pied, à vélo, ville active :  
un programme conçu pour les municipalités et les écoles »**

**Considérant qu'**À pied, à vélo, ville active est un programme de Vélo Québec visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment à proximité des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens;

**Considérant** que le programme *À pied, à vélo, ville active* s'avère également un excellent moyen pour les municipalités d'atteindre certains objectifs d'un plan de développement durable ou d'une politique en faveur des saines habitudes de vie;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lucie Beaudoin, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et unanimement résolu:

**Que** le Conseil est favorable pour que le mandataire du programme *À pied, à vélo, ville active* sur le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu procède à la réalisation d'un plan de déplacement scolaire et à la présentation de diverses activités de mobilisation et de sensibilisation auprès des jeunes et de leurs parents.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**Transport adapté** (*Lucie Beaudoin*)

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport verbal.

\* \* \* \* \*

**4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau**

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal.

\* \* \* \* \*

**4.4 Parcs et terrains de jeux**

L'Élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2017-02-065**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 114 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Quai Ferdinand-Fecteau : achat ancrage pour bollard (incident employé MTQ : facture sera envoyée au MTQ pour remboursement)	114 \$
<b>Total (taxes applicables en sus)</b>	<b>114 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017

\* \* \* \* \*

**5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)**

**5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires**

L'Élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-066**

**Entériner le remboursement des inscriptions des citoyens :  
annulation des cours de pilates et de mise en forme**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal entérine le remboursement des inscriptions aux citoyens inscrits au cours de pilates et de mise en forme au montant estimé à 2 580 \$ taxes non applicables suite au désistement de l'enseignante.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-067**

**Camp de jour 2017 : Autorisation de signature au Protocole d'entente  
au maire et à la directrice générale : Colonie des Grèves**

**Considérant** le bilan positif de la tenue du Camp de jour 2016 à la Colonie des Grèves à Contrecoeur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise la tenue du camp de jour 2017 à la Colonie des Grèves;

**Que** le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à la signature du Protocole d'entente avec la Colonie des Grèves de Contrecoeur pour la tenue du Camp de jour 2017.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2017-02-068**

**Autorisation de dépenses  
1<sup>er</sup> versement de la tenue du Camp de jour à la Colonie des Grèves, 2017**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 13 342 \$ taxes non applicables pour le 1<sup>er</sup> versement pour la tenue du Camp de jour 2017 à la Colonie des Grèves de Contrecoeur.

**Adoptée à l'unanimité**

\* \* \* \* \*

**5.1.1 Maison de la Culture Eulalie-Durocher**

L'Élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017

**RÉSOLUTION 2017-02-069**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 200 \$ taxes applicables en sus comme suit :

Vernissage Exposition En toute humanité, être	100 \$
Vernissage Exposition Recycler la manière et la matière	100 \$
<b>Total (taxes applicables en sus)</b>	<b>200 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité**

**5.1.2 Tourisme**

L'Élu responsable, monsieur Roger Paquette fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2017-02-070**

**Autorisation de dépenses**  
**Adhésion 2017 aux Fleurons du Québec**

*Le vote est demandé*

*POUR : madame Lucie Beaudoin*

*POUR : madame Dominique Rougeau*

*POUR : madame Chantal Denis*

*POUR : monsieur Roger Paquette*

*CONTRE : monsieur Bernard Archambault*

*CONTRE : monsieur Pierre Lauzon*

*POUR : 4*

*CONTRE : 2*

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Rougeau, et résolu :

**Que** Le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 440\$ taxes applicables en sus pour l'adhésion aux Fleurons du Québec pour l'année 2017.

**Adoptée à la majorité**

\*\*\*\*\*

**5.2 Santé et bien-être**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

*Aucune autorisation de dépense*

**5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

*Aucune autorisation de dépense*

**RÉSOLUTION 2017-02-071**

**Calendrier des versements de la quote-part 2017 à l'OMH**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** Le Conseil municipal verse la quote-part 2017 au montant de 4 865 \$ à l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) comme suit en 2017 :

- Janvier 1 216,25 \$
- Avril 1 216,25 \$
- Juillet 1 216,25 \$

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017

- Octobre 1 216,25 \$

Adoptée à l'unanimité

**5.3 Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion**

**RÉSOLUTION 2017-02-072**

**Facturation annuelle 2017 : Réseau Biblio de la Montérégie**  
**Frais d'exploitation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017**

Il est proposé par monsieur Pierre Lauzon, appuyé par monsieur Bernard Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise le paiement de la facture du Réseau Biblio de la Montérégie au montant de 2 263,47\$ taxes applicables en sus pour les frais d'exploitation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

*Pour dépôt : États des revenus et dépenses 2016*

**5.4 Jumelage avec Dompierre sur Mer**

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon fait rapport verbal.

**6 Protection de l'environnement**

L'Élue responsable, madame Chantal Denis, fait rapport verbal

\*\*\*\*\*

**7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement**

L'Élu responsable, monsieur Bernard Archambault fait rapport verbal

**RÉSOLUTION 2017-02-073**

**PIIA au 1106, chemin du Rivage**

**Considérant** la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement PIIA no. 2009-007) pour le projet d'agrandissement résidentiel au 1106 rue du Rivage;

**Considérant que** lors de leur réunion du 13 février 2017, par leur résolution n° 2017-02-008, le Comité consultatif en Urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal de ne pas autoriser le projet tel que déposé. Le CCU recommande que, afin de respecter les critères d'évaluation de l'article 3.14 du règlement concernant les PIIA, la forme du toit de l'agrandissement devrait être semblable au toit de la résidence existante, soit à pignon;

**Considérant que** le toit proposé pour l'agrandissement représente un toit de même type que le garage attaché actuellement en place;

**Considérant que** le garage attaché existant sera démoli pour la construction de l'agrandissement résidentielle;

**Considérant que** la procédure a été régulièrement suivie;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Dominique Rougeau, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet d'agrandissement résidentiel au 1106 rue du Rivage.



Adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION 2017-02-074**

**PIIA au 1482, chemin du Rivage**

**Considérant** la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement PIIA no. 2009-007) pour le projet d'affichage du «Vignoble du mouton noir» au 1482 chemin du Rivage;

**Considérant que** lors de leur réunion du 13 février 2017, par leur résolution n° 2017-02-007, le Comité consultatif en Urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'autoriser ledit projet;

**Considérant que** la procédure a été régulièrement suivie;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et résolu :

**Que le** préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que le** Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet d'affichage du «Vignoble du mouton noir» situé au 1482 chemin du Rivage.

Adoptée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION 2017-02-075**

**Autorisation d'entreposage des quais sur le site du Quai Ferdinand-Fecteau**

**Considérant** la demande d'entreposage de onze (11) sections de quais flottants sur lot 4 834 005, soit le Quai Ferdinand Fecteau, de la part de Madame France Chapleau, ancienne locataire au 1035 rue du Rivage;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par madame Lucie Beaudoin, et unanimement résolu:

**Que le** Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise à Madame France Chapleau à entreposer onze (11) sections de quais flottant sur le terrain 4 834 005 tel qu'ils sont entreposés en date d'aujourd'hui, soit le long de la limite du lot 4 834 004 et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2017. Le 1<sup>er</sup> avril 2017, toutes les sections devront être enlevées du site et, si nécessaire, les correctifs sur le terrain devront être effectués afin de le rendre tel qu'avant l'entreposage desdites sections. La Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est en aucun cas responsable des dommages pouvant survenir sur lesdits quais. Le propriétaire des quais demeurent entièrement responsable de ses quais.

Adoptée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION 2017-02-076**

**Contribution 10% fonds parcs, terrains de jeux**

**Considérant** la demande de permis de lotissement fait par Richard Dion, arpenteur-géomètre, mandataire de la Ferme Henri Loiselle inc. visant à remplacer le lot 4 833 198 déposé en date du 16 août 2016;

**Considérant que** le projet vise à agrandir le lot 4 833 965;

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017**

**Considérant que** l'émission du permis de lotissement nécessite la cession de 10% pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts, selon le règlement no. 2009-003 concernant le lotissement;

**Considérant** la lettre de la ferme Henri Loïselle inc. datée du 20 janvier 2017 confirmant que la ferme Henri Loïselle inc. accepte de céder le lot 4 833 919 à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour le projet de lotissement du lot 5 960 560 en vertu du règlement de lotissement, chapitre 5 dispositions relatives aux parcs et terrains de jeux.

**Considérant que** la procédure a été régulièrement suivie;

*Le vote est demandé*

POUR : madame Lucie Beaudoin

CONTRE : monsieur Bernard Archambault

POUR : madame Dominique Rougeau

CONTRE : monsieur Pierre Lauzon

POUR : madame Chantal Denis

POUR : monsieur Roger Paquette

**POUR : 4**

**CONTRE : 2**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Chantal Denis, et résolu:

**Que** le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte le lot 4 833 919 pour la contribution de 10% pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels selon la valeur du terrain évalué à 2 900\$ comparativement au 10% de la valeur du lot 5 960 560 évalué à 3 166.71\$.

**Que** la cession de terrain à la Municipalité est une donation, laquelle doit être effectuée par acte notarié en minute, et être publiée par inscription au registre foncier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription à laquelle est rattaché le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Les frais de notaire et d'inscription sont à la charge du propriétaire du terrain faisant l'objet de la demande de permis de lotissement soit la ferme Henri Loïselle inc.

**Que** suite à la réception d'une copie de l'acte notarié concernant la donation, le permis de lotissement pourra être émis conformément à la demande de Monsieur Richard Dion, arpenteur-géomètre.

**Adopté à la majorité**

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION 2017-02-077**

#### **Demande d'appel d'offre pour un ingénieur représenter la Municipalité**

**Considérant que** le règlement n° 2006-03 concernant les ententes avec les promoteurs a été adopté le 5 décembre 2006;

**Considérant que** ledit règlement stipule qu'une entente doit être intervenue entre le promoteur et la Municipalité avant le début d'un projet de développement sur le territoire de la Municipalité;

**Considérant que** le règlement n° 2006-03 prévoit que des travaux d'ingénierie doivent être exécutés par l'ingénieur de la Municipalité aux frais du promoteur;

**Que** la Municipalité dépose un appel d'offre pour un mandat d'ingénierie pour les travaux stipulés au règlement n° 2006-03.

*Le vote est demandé*

CONTRE : madame Lucie Beaudoin

CONTRE : madame Dominique Rougeau

CONTRE: madame Chantal Denis

CONTRE : monsieur Roger Paquette

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017**

CONTRE : monsieur Bernard Archambault

CONTRE : monsieur Pierre Lauzon

CONTRE : 6

**En conséquence**, le maire exerce son droit de veto et sera reporté au mois prochain.

**Rejeté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION 2017-02-078**

**Projet de règlement no.69-17**  
**concernant l'élimination des matières résiduelles de la MRC**

**Considérant** le projet de règlement n° 69-17 concernant l'élimination des matières résiduelles de la MRC.

**Considérant que** dans l'article n° 2 TERMINOLOGIE, paragraphe g) contenant admissibles pour la collecte des matières résiduelles; des sacs non retournable, de plastique ou de papier ainsi que tout autre contenant non retournable sont des contenants admissibles.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Bernard Archambault, appuyé par monsieur Pierre Lauzon, et unanimement résolu:

**Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande que les sacs de plastiques et de papiers ainsi que tout autre contenant non retournable ne soient pas autorisés à titre de contenant admissibles sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**7.2 Agriculture**

L'Élue responsable, madame Lucie Beaudoin fait rapport

**8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**

**9 PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21 h 17 pour se terminer à 21 h 21.

\*\*\*\*\*

**10 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2017-02-080**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Roger Paquette, appuyée par monsieur Bernard Archambault, la séance est levée à 21 h 21 .

**Adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017**

• **PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos	16 mars 2017
Séance enregistrée ordinaire publique 19 h 30	21 mars 2017

**Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

---

**Denis Campeau,**  
**Maire**

---

**Joselyne Charbonneau**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**